

Beauvais, le 22 juin 2009

Projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires

Après quelques mois de «placard », le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires sera discuté devant l’assemblée nationale les 2, 3 et 6 juillet prochains.

Si ce projet de loi devait être adopté en l’état, il constituerait une attaque sans précédent au statut de la fonction publique en permettant :

- **Le licenciement des fonctionnaires (article 7).**
- **Le cumul d’emploi dans les 3 versants de la fonction publique (article 8).**
- **Le recours à l’intérim (article 10).**

Des informations en notre possession, il semble que seul un député envisage de déposer un amendement demandant le retrait des articles précités.

La section FO DGFIP Oise adresse, ce jour, **le courrier joint au verso à l’ensemble des députés de l’Oise**. Nous ne manquerons pas de vous communiquer leurs réponses lorsque ces dernières nous seront parvenues.

Par ailleurs, la Fédération Générale des Fonctionnaires, avec l’appui du secrétaire général de la Confédération FO, Jean Claude MAILLY, devrait rencontrer le rapporteur de la loi.

Une mobilisation des agents n’est toutefois pas à exclure, dans les 1^{er} jours de juillet, pour faire entendre notre opposition à ce projet dévastateur.